

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du Jeudi 5 mars 2015</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 26 février 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 5 mars 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 8</p> <p>Votants : 14</p> <p><b>Délibération n°D_2015_03_05_02</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, Mme Nathalie Venancio à M. Fabrice Excoffier, M. Aurélien Chainé à Monsieur Alain Chamosset, M. Philippe Marguerie à M. Patrick Falcoz, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

**Vu** la délibération n°D\_2014\_04\_04\_02 du 4 avril 2014 fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

**Vu** la délibération n°D\_2014\_04\_04\_03 du 4 avril 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

**Vu** la demande de démission de Monsieur Marc Lavorel de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal adressée le 10 février 2015 à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois,

**Vu** l'acceptation de la démission de Monsieur Marc Lavorel de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal de Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois en date du 17 février 2015,

**Vu** l'arrêté du maire n°A\_2015\_010 en date du 19 février 2015 portant retrait de délégation de Monsieur Marc Lavorel,

**Vu** la délibération n°D\_2015\_03\_05\_01 du 5 mars 2015 à la suite du retrait de délégation à Monsieur Marc Lavorel, 3<sup>ème</sup> adjoint,

**Considérant** la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

**Considérant** que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus démissionnaire,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

**Considérant** qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le dernier rang du tableau,
- Procède à la désignation du 4<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Envoyé en préfecture le 09/03/2015  
 Reçu en préfecture le 09/03/2015  
 Affiché le 09/03/2015

Est candidat : ALBERT Christophe  
 Nombre de votants : 14  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14  
 Nombre de bulletins blancs et nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 14  
 Majorité absolue : 8

A obtenu :  
 - Monsieur Christophe ALBERT : 14 voix

Monsieur Christophe ALBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : 09/03/15  Et de la publication le : 09/05/15	Extrait conforme au registre des délibérations.  Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2015  Le Maire,  A. CHAMOSSET
---	---


